



Démarchage abusif contrat santé

Par **santhiaur**, le **02/06/2008** à **14:26**

Contactée par téléphone par un organisme se présentant comme étant chargé d'enquêter sur les tarifs des mutuelles santé, je me suis retrouvée face à un démarcheur qui ne m'a pas laissé la capacité d'utiliser mon libre arbitre pour refuser la signature d'un contrat. Cependant il était convenu qu'il devait attendre que j'obtienne les tarifs 2008 de ma mutuelle actuelle et que je lui donne mon accord (ou pas selon le cas) pour mettre en route notre partenariat. Or le jour où j'ai reçu les tarifs et que je l'ai appelé pour lui dire que je ne voulais pas changer, je suis tombée sur son répondeur et il ne m'a jamais rappelée. Deux jours plus tard je recevais à mon domicile l'accusé de réception du courrier qu'il avait envoyé à ma mutuelle pour résilier mon contrat. Lorsque j'ai enfin pu le joindre, je lui ai dit de me résoudre ce problème et de faire en sorte que tout redevienne comme avant. Pour résilier le contrat dans sa société il m'a dit d'envoyer le bordereau de rétractation. Celui-ci ayant plus de 7 jours, il me fut bien évidemment refusé. De plus, ils ont pris la main sur la télétransmission de la SS et de ce fait je n'avais plus aucun remboursement de ma mutuelle actuelle... Ayant fait opposition aux prélèvements sur mon compte, je me retrouve donc maintenant avec un organisme de recouvrement qui me met en demeure de leur régler la somme globale soit 1 500 €. Ai-je un recours face à cette situation, y a-t-il possibilité de faire valoir qu'il s'agit d'un abus de confiance ? Afin de gagner 10 € mensuels sur une mutuelle, je vais être obligée d'en verser 1 500 à une mutuelle qui ne me remboursera aucun frais de santé. Je trouve cela inadmissible. Merci de votre réponse éventuelle.